

Votre DADS,
c'est avant le
31 janvier

Une DADS facile avec www.e-ventail.fr

Vous y trouverez toute la documentation et les services associés.

Tout employeur ayant transmis sa DADS au-delà du 31 janvier s'expose aux pénalités de retard prévues par l'article R.243.16 du code de la sécurité sociale et 1736 III du code général des impôts.

Vous avez un logiciel de paie

S'informer

La DADS évolue chaque année

Prenez connaissance des informations et nouveautés sur la DADS. Visualisez les démonstrateurs en ligne.

Un site de référence : www.e-ventail.fr

Vous y trouverez les services associés :

- Suivi de vos DADS
- et le Bilan d'Identification des Salariés (BIS).

Mettez à jour votre LOGICIEL de paie

Votre LOGICIEL de paie doit être mis à jour avec la norme 4DS version V01X06.

Vous devez vous rapprocher de votre prestataire.

Téléchargez les documents utiles

Vous devez vous munir des documents suivants sur www.e-ventail.fr :

- *Le CAHIER TECHNIQUE
- *Le GUIDE UTILISATEUR

Testez votre DADS dès que possible sur www.net-entreprises.fr

Vous avez la possibilité de télécharger et d'activer sur votre poste de travail l'outil de précontrôle «DADSU CTL version V01X06» avant l'envoi de votre fichier test.

Transmettez votre DADS réelle au plus tard le 31 janvier de chaque année, date limite réglementaire.

Aide CRTDS

Vous n'arrivez pas à solutionner vos anomalies suite à un envoi :

Posez votre question sur www.e-ventail.fr; nous trouverons ensemble la solution.

Vous n'avez pas de logiciel de paie

Vous ne possédez pas de logiciel de paie, saisissez votre DADS directement sur www.e-ventail.fr

Inscrivez-vous dès maintenant afin d'obtenir immédiatement votre mot de passe.

La DADS est une formalité essentielle.
Elle garantit les droits sociaux des salariés.

A savoir